

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



Lundi 30 mars 2015

Membres du Conseil Municipal présents : Valérie GUYON, Pascal CHEVAILLIER, Olivier BROCOT Gérard MOREL, Alexandre ANDRE, Patrick ARBAN, Anne BASSET, Olivier MALIN, Sébastien LABRY, Bernard MALIN, Virginie GAGNEUX, Michel PIRAT, Sylvie LONG.

Excusé : François BLANC (pouvoir à Valérie GUYON)

Réuni, sous la présidence de Madame Valérie GUYON, Maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux, le Conseil Municipal a **délibéré sur les questions suivantes et a** :

- validé le compte administratif et le compte de gestion de la Commune pour l'année 2014 :
 - dépenses 823 794.70 € en fonctionnement et 287 241.31 € en investissement
 - recettes 970 588.52 € en fonctionnement et 688 717.14 € en investissement
- validé le compte administratif et le compte de gestion Service Assainissement pour l'année 2014 :
 - Dépenses 36 299.06 € en fonctionnement et 26 928.19 € en investissement
 - Recettes 34 470.65 € en fonctionnement et 35 230 00 € en investissement
- décidé d'une augmentation de 1.97 % des taux des impôts directs locaux pour l'année 2015, pour une augmentation du produit fiscal de 3000.00 € :
 - o Taxe d'habitation : 10.73 %
 - o Taxe foncière (bâti) : 11.40 %
 - o Taxe foncière (non bâti) 34.61 %
- prolongé le contrat de Stéphane ECOCHARD, adjoint technique polyvalent, à temps non complet, jusqu'au 30 septembre 2015.
- autorisé Madame le Maire à signer l'acte notarié d'échange entre la Commune et Monsieur MAITREPIERRE Jacques, portant sur 1a68ca.
- attribué une indemnité de conseil à Madame MOREL-PACLET Colette, Comptable du Trésor ;
- Questions diverses portant sur :
 - o Le bâtiment en ruine au centre du village
 - o Les temps d'activités périscolaires
 - o La préparation de la fête patronale
 - o La réunion du Fleurissement le 11 avril
 - o Le nouveau tarif pour la location de la rigoleuse à la CUMA
 - o Le nettoyage insuffisant de la salle polyvalente par les associations (utilisatrices à titre gratuit).

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions,

Madame le Maire lève la séance.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



Jeudi 26 février 2015

Membres du Conseil Municipal présents : Valérie GUYON, Pascal CHEVAILLIER, Olivier BROCAT Gérard MOREL, Alexandre ANDRE, Patrick ARBAN, Anne BASSET, Olivier MALIN, Sébastien LABRY, Bernard MALIN, Virginie GAGNEUX, Michel PIRAT, Sylvie LONG.

Excusé : François BLANC (pouvoir à Michel PIRAT)

Réuni, sous la présidence de Madame Valérie GUYON, Maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux, le Conseil Municipal a **délibéré sur les questions suivantes et a**:

- retenu l'offre de la Fonderie DOUVRE FONCHIMA, pour la fourniture des plaques et accessoires de dénomination des rues et numérotation des habitations, pour un montant de 10 571.69 € H.T soit 12 686.03 € T.T.C. ;

- retenu l'offre de l'entreprise GRAPHICOM, pour la conception et réalisation de plans de la Commune avec dénomination des voies, pour un montant de 1 476.72 € H.T. soit 1 653.74 € T.T.C. ;

- retenu l'offre de l'entreprise GRUEL NICOLAS, pour la mise aux normes énergétiques des bâtiments communaux, pour un montant de 23 867.00 € H.T. soit 28 640.40 € T.T.C. ;

- retenu l'offre des ETS MICHELARD, pour la mise aux normes –partie électricité- du local technique communal, pour un montant de 3 404.00 € H.T. soit 4 084.80 € T.T.C. ;

- retenu l'offre des ETS MICHELARD pour la mise aux normes des bâtiments communaux –Pose de blocs de secours- pour un montant de 41.30 € H.T. soit 51.00 € T.T.C le bloc de secours, 46.00 € H.T. soit 68.00 € T.T.C. l'installation du 1^{er} bloc et 28.00 € H.T. soit 34.00 € T.T.C. l'installation du 2^{ème} bloc et suivants ;

- retenu l'offre de l'entreprise Alain MICHON, pour l'aménagement de l'Aire de Loisirs au Plan d'eau de Mèpillat, pour un montant de 7 010.00 € H.T. soit 8 412.00 € T.T.C. ;

- retenu l'offre de la Coopérative Bresse Mâconnais, pour l'achat d'une armoire réglementaire pour le stockage des produits phytosanitaires, pour un montant de 350.99 € H.T. soit 421.19 € T.T.C. ;

- retenu l'offre du PACT de l'Ain, pour la mission de diagnostic d'accessibilité aux handicapés pour les établissements communaux recevant du public (ERP), pour un montant de 1 900.00 € H.T. soit 2 280.00 € T.T.C. ;

- décidé de solliciter, auprès de la Préfecture de l'Ain, une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), pour les travaux de mise aux normes énergétiques de la salle polyvalente ;

- décidé de solliciter, auprès de la Région Rhône Alpes, par l'intermédiaire du Syndicat Mixte de développement du Bassin de Bourg en Bresse –CAP 3B- une subvention pour les travaux de mise aux normes énergétique de la salle polyvalente ;

- retenu l'offre de la Société LES MORELLES, pour la plantation d'arbres et arbustes au Plan d'eau de Mèpillat, pour un montant de 927.59 € H.T. soit 1 033.67 € T.T.C.

- débattu sur la demande de l'Earl PARNALAND portant sur le chemin rural n° 19 desservant les parcelles louées par l'Earl.

- procédé à la composition du bureau de vote pour les élections départementales ;

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions,

Madame le Maire lève la séance.

